



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture du Calvados (14)
Direction de la citoyenneté et des collectivités locales

Affaire suivie par Chrystel DUBOIS
Tél : +33 2 31 30 64 38
Courriel : chrystel.dubois@calvados.gouv.fr

Caen, le 08/12/2023

LE PRÉFET DU CALVADOS (14)

à Madame/Monsieur la/le représentant(e) de l'exécutif local de la Communauté de communes :
CC BAYEUX INTERCOM (n° de SIRET 24140055500140)

Objet : Fonds de compensation pour la TVA – Versement 2023 ;

Réf. : Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1615-1 et suivants et les R.1615-1 et suivants relatifs au FCTVA.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 le montant de 69 377,60 € est attribué au bénéfice de la communauté de communes au titre du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant à 0,00 € pour les dépenses de fonctionnement et à 422 930,89 € pour les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2023 et transmises dans le cadre du dispositif automatisé (cf. : Annexe 1).

Après contrôle, il n'a pas été retiré de dépenses lors du calcul de l'attribution (cf. : Annexe 2).

Le calcul de l'attribution prend également en compte les dépenses transmises par la procédure déclarative et réalisées au cours de l'exercice 2023, pour un montant de 0,00 € (cf. : Annexe 4), ainsi que la liste des états déclaratifs transmis concernant les dépenses à déduire (cf. : Annexe 5).

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et vous pouvez former préalablement un recours gracieux auprès de mes services dans le même délai. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Florence BESSY

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Assiette des dépenses éligibles (dispositif automatisé)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	422 930,89 €	69 377,60 €
dont dépenses d'investissement	422 930,89 €	69 377,60 €
21838 Autre matériel informatique	29 067,59 €	4 768,25 €
21351 Bâtiments publics	17 667,91 €	2 898,24 €
2188 Autres	2 212,77 €	362,98 €
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires	1 172,40 €	192,32 €
21572 Matériel technique scolaire	1 053,52 €	172,82 €
21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	32 018,73 €	5 252,35 €
2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	576,00 €	94,49 €
2313 Constructions	11 487,01 €	1 884,33 €
2315 Installations, matériel et outillage techniques	316 392,00 €	51 900,94 €
21831 Matériel informatique scolaire	8 716,04 €	1 429,80 €
202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	2 566,92 €	421,08 €
TOTAL	422 930,89 €	69 377,60 €

Annexe 2 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses rejetées du montant éligible et motifs (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses rejetées du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €

Annexe 3 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Dépenses en cours de contrôle (dispositif automatisé et procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM		Dépenses éligibles au FCTVA en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM		54 740,92 €
dont dépenses de fonctionnement		28 887,17 €
615232 Réseaux		3 238,37 €
	Demande de facture + destination?	3 238,37 €
2193-4	CHAUFFAGE + ENTRETIEN BOIS 03 ASTRID FAC NO0001 S RWPT50	141,91 €
2193-5	CHAUFFAGE + ENTRETIEN BOIS 03 ASTRID FAC NO0001 S RWPT50	309,62 €
2193-6	CHAUFFAGE + ENTRETIEN BOIS 03 ASTRID FAC NO0001 S RWPT50	193,51 €
2195-1	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARGOUGES 04 FAC NO0001 S SXDK69	142,70 €
2195-2	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARGOUGES 04 FAC NO0001 S SXDK69	311,34 €
2195-3	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARGOUGES 04 FAC NO0001 S SXDK69	194,58 €
2196-1	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARG 05 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S TXVM58	142,57 €
2196-2	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARG 05 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S TXVM58	311,06 €
2196-3	ENTRETIEN CHAUFF BOIS ARG 05 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S TXVM58	194,41 €
2199-1	ENTRETIEN CHAUFF BOIS 07 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S VYUY55	142,92 €
2199-2	ENTRETIEN CHAUFF BOIS 07 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S VYUY55	311,83 €
2199-3	ENTRETIEN CHAUFF BOIS 07 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S VYUY55	194,90 €
2200-1	ENTRETIEN CHAUFF. BOIS 06 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S UYKZ20	142,34 €
2200-2	ENTRETIEN CHAUFF. BOIS 06 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S UYKZ20	310,57 €
2200-3	ENTRETIEN CHAUFF. BOIS 06 DALKIA FRANCE FAC NO0001 S UYKZ20	194,11 €
615221 Bâtiments publics		25 648,80 €
	Demande de précisions	24 894,00 €
2267-1	GS JUAYE MONDAYE - VENTILLATION DU VS A VENIR INDEMNISATION GARANTIE DECENNALE FAC NO23 08 273 DU 31/08/2023	24 894,00 €
	Bâtiment ou voirie?	754,80 €
2325-1	VARIOBOOM + LISSE DE RECEPTION BARRIERE FAC NO14-23-08-0264	754,80 €
dont dépenses d'investissement		25 853,75 €
21828 Autres matériels de transport		16 349,75 €
	Demande de facture	16 349,75 €
2263-1	VLE C3 PURE TECH-MDTQ ACHAT DE CINQ VEHICULE THERMIQUES BIC FAC NO53_026163 DU 14/09/2023	16 349,75 €
2313 Constructions		9 504,00 €
	Demande de précisions	9 504,00 €
2269-1	COMPLEMENT AU RAPPORT DE DIAGNOSTIC TECH FAC NO003DRN2N0298 DU 12/07/2023	2 880,00 €
2426-1	FACT. NOFA23092840 28/09/2023 FAC NOFA23092840 DU 28/09/2023	6 624,00 €
TOTAL		54 740,92 €

Annexe 4 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses additionnelles éligibles (procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses éligibles au FCTVA en €	Montant de l'attribution en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	0,00 €	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Annexe 5 à l'arrêté préfectoral du 08/12/2023 - Etats déclaratifs de dépenses à déduire (procédure déclarative)

CC BAYEUX INTERCOM	Dépenses déduites du montant éligible au FCTVA en €
Budget principal : CC BAYEUX INTERCOM	0,00 €
Aucune dépense pour ce bénéficiaire.	
TOTAL	0,00 €